



<http://matpat.ac-rennes.fr>

Trophée MatPat Midi Pyrénées 2008 écoles et collèges



<http://www.lmpe.org>

Règlement à l'usage du correspondant de l'établissement

RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie. Il est par exemple interdit de se faire aider par un tiers au cours d'une partie ou d'utiliser un logiciel d'échecs.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ORGANISATION

- Une équipe est constituée d'un nombre exact de joueurs distincts (ce nombre est variable d'une compétition à l'autre). Chaque joueur doit être élève de l'établissement. Un personnel de l'établissement ne peut pas faire partie d'une équipe.
- Un joueur ne peut figurer que dans une seule équipe.
- Chaque rencontre entre 2 équipes devra se dérouler avant une date limite. Si une partie ne peut se dérouler avant cette date, la partie est annulée ; dans ce cas, les points de cette partie sont perdus pour les deux équipes.
- Une rencontre entre 2 équipes ne sera prise en compte dans le classement que si au moins la moitié des parties prévues de cette rencontre a été jouée.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées en termes corrects.

L'ARBITRAGE DES PARTIES

- Les parties se déroulent sans arbitre, mais en présence d'un adulte référent.
- En cas de contestation d'un résultat, la LMPE pourra être consultée. Le correspondant scolaire de la ligue Midi Pyrénées se réserve le droit de trancher en faveur de l'une ou l'autre des équipes. Il peut également décider de sanctionner une équipe si la preuve est faite que l'un des points précédents n'a pas été respecté (points de pénalité, exclusion d'un joueur, exclusion d'une équipe)

Contact LMPE : Correspondant Scolaire Yves Maraval

tél : 05-34-55-29-54 yves.maraval@ac-toulouse.fr